

INFO

1 | 2015

Sujet Courage civique

PSC



Chère lectrice, cher lecteur,



La PSC est un service intercantonal spécialisé dont la vocation première est de réaliser de la documentation et de produire de l'information en matière de prévention. Elle assure aussi le réseautage entre les corps de police et leurs partenaires, le conseil à la population ainsi que la formation et le perfectionnement des policiers.

La PSC peut compter sur l'appui de politiques et d'experts. Sa *commission de direction*, composée de cinq directrices et directeurs cantonaux de justice et police, définit les tâches de la PSC, détermine ses thèmes annuels et la conseille. La police est représentée dans la *commission de projet* par des commandants et des chefs de la sûreté issus de tous les concordats de police. Ils ont à cœur d'informer la PSC de la situation en matière de politique criminelle et d'accompagner la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation. Les responsables de la prévention relevant de tous les concordats de police siègent dans la *commission spécialisée*. Ce mode d'organisation garantit une prise en compte adéquate des besoins de tous les corps de police.

Le bulletin PSC Info, qui paraîtra quatre fois par an à partir du mois de juin de cette année, sera l'occasion pour la PSC de diffuser des informations à l'attention des membres des corps de police, en faisant état des activités et des mesures prévues et du nouveau matériel d'information. Le bulletin est publié en français, en allemand et en italien.

Nous vous remercions de votre intérêt et vous souhaitons un bel été!

Martin Boess
Directeur PSC

Le courage civique, c'est maintenant, plus que jamais !

La PSC s'engage sur une nouvelle voie en signant le film vidéo « Carte rouge » et la brochure « Interposez-vous ! ». Elle entend ainsi sensibiliser et informer la population, tout comme les collaborateurs des corps de police, à ce sujet d'une brûlante actualité dans notre société.

Agir courageusement en s'interposant quand quelqu'un a besoin d'aide? Chacun de nous le souhaite. Or, passer à l'acte

est une autre paire de manches. Car il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi savoir comment se comporter dans cer-



Le jeune homme s'interpose ... (scène du spot Carte rouge)

taines situations, et jusqu'où aller. Quels sont mes droits quand j'interviens pour empêcher un délit? Ai-je le droit de retenir un voleur en fuite? Quel est mon devoir légal? A quel moment faut-il appeler la police?

Le courage civique se fonde sur des valeurs éthiques et morales communes. En faire preuve au quotidien revient à s'engager pour d'autres au nom des valeurs démocratiques, dans le but de résoudre les conflits sur un mode pacifique. Le courage civique ne fait pas bon ménage avec la témérité et l'héroïsme. C'est la sérénité qui doit présider à l'action. On peut s'interposer courageusement pour lutter contre les violations des droits civiques fondamentaux ou pour mettre en évidence des agissements criminels. Dans la sphère privée (famille,



La brochure en lien avec le spot :

**Interposez-vous !
Pourquoi le courage civique est si important dans notre société**

Cette brochure parue en français, en allemand et en italien est disponible auprès des polices cantonales et auprès des services de la police nationale de la Principauté de Liechtenstein. On peut la commander à l'adresse www.skppsc.ch/link/couragecivique où elle est aussi consultable en téléchargement au format PDF.

Prévention suisse de la criminalité PSC
Novembre 2014, 1^{ère} édition



école, travail) ou dans l'espace public (bus, train), une intervention s'impose dès lors qu'une personne est humiliée, menacée ou agressée.

Avoir le courage d'être courageux

Pourquoi est-il si difficile de faire preuve de courage civique? La psychologie sociale avance principalement quatre explications:

Peur de se ridiculiser

Pour beaucoup d'entre nous, agir revient à entrer en scène sous le feu des projecteurs et à sortir de l'anonymat de la masse. Un pas que beaucoup ne franchissent pas, par peur de s'exposer et d'attirer l'attention sur eux. Ils craignent de se ridiculiser s'ils venaient, par après, à constater que leur interprétation de la situation était erronée ou qu'ils n'étaient pas à la hauteur et qu'ils étaient donc la risée du public.

Diffusion de la responsabilité

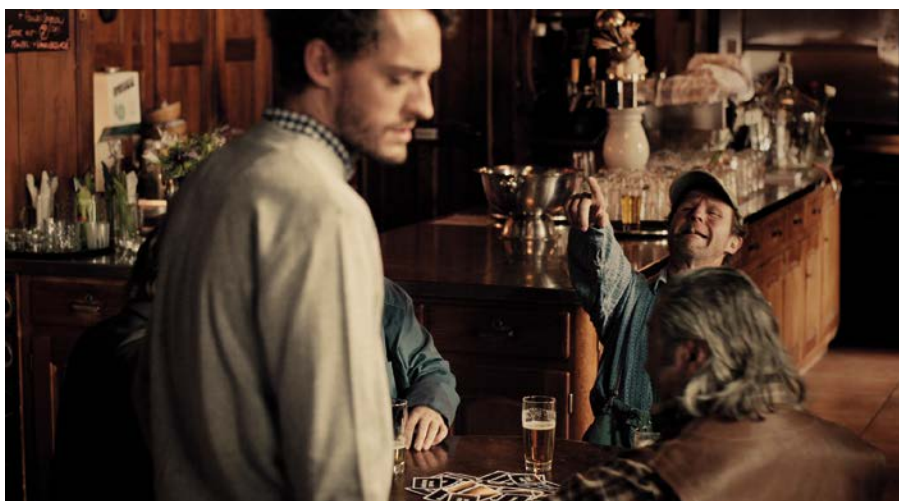
Au milieu d'une foule, consciemment ou inconsciemment, chacun sentira faiblir sa part de responsabilité et celle-ci se diluer dans la masse – surtout lorsque les responsabilités ne sont pas clairement établies.

L'expression «courage civil» ou «courage civique» est en usage depuis le 19^e siècle et se compose du latin *civilis* (= faisant partie de la cité, citoyen) et du mot *courage*, qui vient lui-même du latin *cor* (= cœur). Il s'agit donc de l'acte de courage dont chaque citoyen peut faire preuve au quotidien.

Ignorance pluraliste

Ce concept désigne une situation dans laquelle un grand nombre de personnes rejettent tacitement une norme parce qu'elles partent faussement de l'idée que la majorité accepte cette norme.

Lorsque plusieurs personnes se retrouvent face à une situation difficile à évaluer et qu'aucune d'elles ne sait que faire, chacune observe l'autre pour obtenir des indices sur le comportement à adopter pour être à la hauteur de la situation. Si les autres personnes sont tout aussi désemparées, on est en présence d'une ignorance pluraliste. Si à cela s'ajoute la diffusion de la responsabilité, il peut donc arriver que personne n'intervienne ou ne porte assistance dans une situation d'urgence, car chaque individu s'adapte au comportement passif de la masse. Avec des conséquences qui peuvent être fatales.



Photos: PSC

... et se fait ridiculiser (scène du spot Carte rouge).

Autres sources d'information

www.civilcourage-portal.ch

(en allemand uniquement)

Ce portail de l'Université de Zurich, dédié au courage civique, regroupe des informations scientifiques sur le sujet et des liens utiles.

www.gra.ch/lang-fr

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) s'engage en faveur des droits de l'homme et du maintien de la démocratie, compte tenu du contexte suisse.

www.feel-ok.ch

(en allemand uniquement)

Konflikte, Krise → Gewalt → Zivilcourage : nombreuses informations destinées aux jeunes.

Formations

www.ncbi.ch/fr/Accueil/

L'association «National Coalition Building Institute Suisse» s'engage contre la discrimination et contre la violence, en animant des ateliers et des projets en divers lieux de Suisse.

Comment s'interposer au mieux ? – Les recommandations de la PSC

Le courage civique, ça s'apprend ! Ce n'est pas un trait de caractère inné, mais un comportement en situation, qui donc s'acquiert. Si vous êtes déterminé à intervenir et conscient des obstacles à franchir pour y parvenir, il vous faudra tenir compte de six « Règles de conduite en cas d'urgence » :

1. Agir sans se mettre en danger

Il peut en aller de votre vie : personne ne vous demande de devenir à votre tour une victime en vous portant au secours d'une victime. En revanche, n'hésitez pas à encourir un risque non physique !

2. Demander de l'aide

Adressez-vous immédiatement aux autres personnes présentes, demandez-leur comment elles voient la situation. Vous trouverez probablement très vite d'autres personnes prêtes à s'interposer.

3. Observer attentivement

Que se passe-t-il ? Qui a dit quoi, qui a frappé le premier ? Pour établir la responsabilité d'un auteur de violence, il faut pouvoir l'identifier avec certitude et être capable de reconstituer les faits. D'où l'importance d'observer chaque détail.

4. Appeler à l'aide

Si l'escalade menace ou que la bagarre fait déjà rage, alertez immédiatement la police en composant le 117 !

5. S'occuper des victimes

Même si vous n'êtes pas en mesure d'intervenir, ne quittez pas les lieux, attendez dans les parages pour aider la victime, dès que les malfaiteurs seront partis. Les gestes élémentaires de premiers secours vous seront bien utiles, là comme ailleurs.

6. Faire une déclaration de témoin

Lorsque la police sera sur les lieux, dites que vous avez été témoin. Peut-être avez-vous observé un détail déterminant qui permettra de remonter jusqu'à l'auteur du méfait.

Pour plus d'information, consultez le site de la PSC : Courage civique : www.skppsc.ch/link/couragecivique ; « Carte rouge » : www.skppsc.ch/link/carterouge

La direction de la PSC à Berne

La PSC est un service intercantonal spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle se charge notamment de réaliser des campagnes de d'information et de sensibilisation en matière de prévention de la criminalité.

Conformément à ses principes directeurs, la PSC promeut un esprit de prévention pour l'ensemble de la société. Non seulement la police, mais aussi les institutions politiques, d'autres autorités et acteurs gouvernementaux, les institutions privées, l'économie et les médias ont une responsabilité commune dans ce domaine. La prévention de la criminalité englobe l'ensemble des efforts publics et privés déployés en Suisse à tous les niveaux: commune, canton et Confédération.

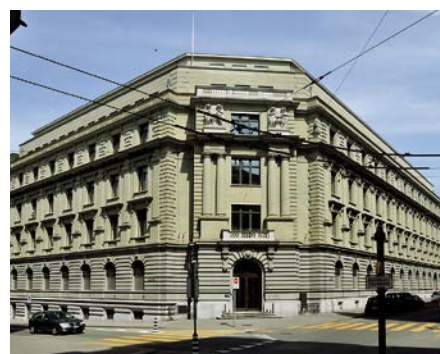
Sa mission consiste à :

- lancer des campagnes nationales périodiques sur un sujet particulier, sur mandat de la CCDJP ;

- élaborer de la documentation et des projets en collaboration avec les corps de police et leurs services de prévention ;
- assurer un travail de réseautage entre la police et ses partenaires ;
- assurer la collecte de littérature grise traitant de prévention de la criminalité en Suisse et la mettre à disposition de la police et de ses partenaires ;
- conseiller les services de prévention de la police dans l'élaboration de documentation et de projets de prévention ;
- assurer le suivi technique du travail général et policier en matière de prévention dans le cadre de la formation continue et du perfectionnement de la

police sur le plan national, élaborer des offres de formation dans le cadre de ses campagnes et de ses projets et participer à des cours et à des filières de formation externes ;

- collaborer avec les hautes écoles spécialisées et les universités comportant des cursus de prévention.



La «Maison des cantons», siège de la PSC

La PSC se compose des organes suivants: la commission de direction, le service spécialisé à Berne, une commission de projet et une commission spécialisée. Pour l'élaboration des campagnes et des grands projets, elle peut compter sur une commission d'experts ad hoc.

Pour plus d'informations, consultez : www.skppsc.ch

L'équipe (de g. à dr.)



Simona Materni, stagiaire scientifique, a un taux d'occupation de 80%.

Martin Boess, directeur, a un taux d'occupation de 100%. Il bénéficie d'une expérience de plusieurs années dans le montage et la mise en œuvre de projets complexes en matière de prévention et d'information.

Chantal Billaud, directrice suppléante, a également un taux d'occupation de 100%. Elle a travaillé pendant plusieurs années comme analyste auprès de l'Office fédéral de la police.

Markus Stauffer, chef du projet «Vivre en sécurité en Suisse», a un taux d'occupation de 40%. Auparavant, il dirigeait le service Prévention de la police cantonale bernoise.

Départ d'Yvonne Schärli-Gerig, présidente de la PSC

Madame Yvonne Schärli-Gerig, conseillère d'Etat en charge du Département de justice et de sécurité du canton de Lucerne, quitte ses fonctions le 30 juin prochain. Son mandat de présidente prend aussi fin à cette date.



Yvonne Schärli-Gerig

Yvonne Schärli-Gerig occupe le poste de présidente de la PSC depuis 2005, après avoir siégé pendant deux ans au sein de la commission de direction. Dès le début de son mandat, elle a tenu à sensibiliser la population à deux grands sujets, la prévention contre la pornographie infantile et la compétence médiatique des enfants et des parents concernant Internet. Elle a œuvré afin que les victimes potentielles de la pornographie infantile soient mieux protégées, mais aussi afin que les auteurs potentiels puissent recourir à des moyens thérapeutiques avant qu'ils ne commettent un délit.

L'action à mener en matière de compétence médiatique des parents et des enfants occupe tant la PSC que les corps de police cantonaux et municipaux.

En 2006, la présidente sortante a apporté son soutien à la direction de la PSC pour les travaux préparatoires de la campagne contre la violence des jeunes. Elle a veillé à ce qu'une vaste analyse de la situation soit menée, comme condition préalable au succès de cette campagne. Les bases étaient ainsi jetées pour permettre l'élaboration de matériel didactique à l'usage de la population et de la police, qui disposait ainsi d'un module de formation continue « Jeunesse et violence », établi en coopération avec l'Institut de police suisse et le groupe de travail Délégués à la jeunesse de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS).

Yvonne Schärli-Gerig a aussi tenu à faire examiner l'opportunité de créer

une ligne d'appel téléphonique pour les victimes et les auteurs de violence domestique. De 2010 à 2012, la PSC a passé au crible toutes les offres de conseil et d'aide dans les cantons. Cette analyse a fait ressortir que l'accès à ces offres était largement assuré dans les cantons; raison pour laquelle la CCDJP a décidé à la fin 2012 de renoncer à la mise en place d'une ligne d'appel à l'échelle suisse.

Le dernier projet en date de la PSC, la gestion des menaces, a aussi été initié par Yvonne Schärli-Gerig. Ce projet prévoit d'instaurer une gestion des menaces de grande envergure à l'échelon cantonal. La présidente a chargé le secrétariat spécialisé d'évaluer l'état d'avancement des travaux dans les cantons, de sorte que la PSC puisse entreprendre les travaux d'appoint en connaissance de cause.

Depuis 2003, la PSC traite un nombre toujours plus important de dossiers. Or, ces ressources sont restées inchangées. Soucieuse de continuer à assurer la qualité du travail de la PSC, la commission de direction a débattu de l'opportunité d'augmenter la dotation du secrétariat. Yvonne Schärli-Gerig a engagé en 2014 un processus qui devait aboutir à la décision de la CCDJP d'augmenter l'effectif et le budget de la PSC, désormais mieux dotée pour relever de nouveaux défis.

Les membres de la commission de direction adressent leurs cordiaux remerciements à Yvonne Schärli-Gerig pour l'engagement et le soutien sans faille dont elle a fait preuve pendant ses douze années de présidence! A son instigation, la PSC a évolué pour devenir aujourd'hui un centre de prévention national, en phase avec les demandes et les besoins des corps de police.

Isaac Reber

Conseiller d'Etat, chef de la Direction de la sécurité du canton de Bâle-Campagne, membre de la commission de direction et président de la PSC à partir du 1^{er} juillet 2015

Pour plus d'informations, consultez : www.lu.ch/verwaltung/JSD

Isaac Reber – nouveau président de la PSC

Le conseiller d'Etat Isaac Reber assumera la présidence de la PSC à partir du 1^{er} juillet prochain. Isaac Reber est directeur de la Sécurité du canton de Bâle-Campagne et représente les intérêts du Concordat de police de la Suisse du Nord-Ouest (PKNW) depuis novembre 2014. En sa qualité de membre de la commission de direction de la PSC depuis le 29 avril 2012, il a pu se familiariser avec les projets de notre organisation. Il épaulera le secrétariat en veillant à une prise en compte optimale des besoins de l'ensemble des corps de police.

Pour plus d'informations, consultez :
www.baselland.ch/Sicherheit.273885.0.html
www.baselland.ch/pknw-hm.283252.0.html



Isaac Reber

Photos: mäd

Nouveaux membres de la commission de direction

Les intérêts de la Suisse centrale seront désormais représentés par Mme la conseillère d'Etat **Maya Büchi-Kaiser**, cheffe du Département de la sécurité et de la justice du canton d'Obwald. Elle a été élue à la commission de direction lors de l'Assemblée de printemps de la CCDJP du 9 avril dernier.



Maya Büchi-Kaiser

Les intérêts de la Suisse orientale seront désormais représentés par M. le conseiller d'Etat **Fredy Fässler**, chef du Département de la sécurité et de la justice du canton de Saint-Gall. Il a été lui aussi élu à la commission de direction lors de l'Assemblée de printemps de la CCDJP du 9 avril dernier.



Fredy Fässler

La Confédération a également un nouveau représentant, en la personne de **M. Adrian Lobsiger**, directeur suppléant et chef d'état-major à l'Office fédéral de la police.



Adrian Lobsiger

Mario Fehr quitte la commission de direction

Le 9 avril, M. le conseiller d'Etat Mario Fehr, chef de la direction de la sécurité du canton de Zurich, a quitté ses fonctions au sein de la commission de direction. Son successeur est le conseiller d'Etat Fredy Fässler. Monsieur Fehr a fait preuve d'un grand engagement en représentant le canton le plus peuplé de Suisse et deux grands corps de police. Nous le remercions cordialement pour sa présence à nos côtés !



Mario Fehr

Sous-groupe spécialisé Prévention du concordat de police Suisse du Nord-Ouest (PKNW)

Les représentants des services de prévention des corps de police de la Suisse



Urs Bartenschlager, chef du Service criminalité de la police cantonale de Soleure

du Nord-Ouest (AG, BE, BL, BS, SO) se retrouvent régulièrement pour des échanges, des séances de formation continue et des discussions sur les projets communs et pour élaborer des brochures et des dépliants. Les réunions du sous-groupe sont conduites par Urs Bartenschlager, membre de la commission de projet PSC, au sein de laquelle il représente les intérêts du PKNW.

Pour plus d'informations, consultez : www.baselland.ch/pknw-htm.283252.0.html

Sous-groupe spécialisé Prévention des corps de police Romandie, Berne et Tessin (CCPC RBT)

Les représentants des CCPC RBT (FR, GE, JU, NE, VD, VS, BE et TI) se retrouvent régulièrement pour des échanges et des discussions sur les projets communs. Le sous-groupe spécialisé est dirigé à tour de rôle par des responsables des services de prévention. Depuis 2014, les corps de police réalisent aussi des campagnes de prévention communes. En 2015, les campagnes auront pour sujets: vol à l'astuce, vol à l'arraché (date de lancement : 4 mai), « Ne pensez pas... qu'aux vacances! ... » (15 juin), vol de moteurs de bateaux (a démarré au printemps) et prévention contre les cambriolages (26 octobre). Le groupement de corps de police a désormais son propre site Internet (www.votrepolice.ch) qui regroupe toutes les informations concernant ces campagnes. Les cantons de Genève et de Vaud ont développé ensemble une application



Le site Internet des corps de police (www.votrepolice.ch) informe sur les campagnes en cours

pour smartphones (www.policier.ch/applications.html) qui diffuse des informations de prévention.

Jean-Christophe Sauterel

Chef de la Direction prévention et communication de la police cantonale vaudoise



Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3000 Berne 7

www.skppsc.ch

Editeur et commande

Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne
Courriel : info@skppsc.ch, tél. +41 31 320 29 50

Responsable Martin Boess, directeur PSC, Berne

Lectorat Wolfgang Wettstein, Zurich

Traduction fr ADC, Martigny
it Annie Schirrmeyer, Massagno

Mise en pages Weber & Partner, Berne

Impression Vetter Druck SA, Thoune

Tirage fr: 250 ex. | all: 1100 ex. | it: 50 ex.

Date de parution Numéro 1 | 2015, juin 2015

© Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne

PSC Info 1 | 2015 est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : www.skppsc.ch/skpinfo.
PSC Info 1 | 2015 est aussi parue en allemand et en italien.

Mon image : agir de bon droit

Ce dépliant part de plusieurs cas de figure pour montrer jusqu'où va le respect du droit à sa propre image et ce qui peut être entrepris quand il y a infraction. Le dépliant explique les bases légales et informe notamment sur les éléments à prendre en considération lorsqu'il s'agit de photographier des enfants et des jeunes, afin de ne pas porter atteinte aux droits des mineurs à leur propre image.



Dépliant, A5, 10 pages, 2015

Cambriolage : et maintenant ?

Ce dépliant est conçu pour aider les victimes d'un cambriolage. Elles y trouvent des informations sur le travail de la police et cinq règles pratiques pour faire face aux conséquences d'un acte de cambriolage.



Dépliant, A5, 8 pages, 2015

Interposez-vous !

Agir courageusement en s'interposant quand quelqu'un a besoin d'aide ? Chacun de nous le souhaite. Or, passer à l'acte est une autre paire de manches. Car il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi savoir comment se comporter dans certaines situations, et jusqu'où aller. La nouvelle brochure de la PSC fournit de nombreux conseils sur ce sujet d'une brûlante actualité.



Brochure, A5, 36 pages, 2015

